



EPI - Equipements de Protection Individuelle

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en haut à droite),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **Quelques notions clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'incidents évités de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.



EPI - Equipements de Protection Individuelle

Que peut-on voir sur la photo ?

- Une personne qui est en train de s'équiper pour sa journée de travail
- La personne est installée sur un banc et lace ses chaussures de sécurité. Elle est déjà équipée d'une veste de travail et d'une casquette coquée.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

[Commencez par exposer le thème de l'échange du jour et expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu important]

- En 2019, plus de 1000 accidents avec arrêt sont survenus dans l'IB
- Certains accidents tels que des entorses, des plaies aux mains ou à la tête, des projections dans les yeux auraient pu être évités (ou leur conséquences amoindries) par le port d'équipements de protection individuelle adaptés.

De quoi les Equipements de protection individuelle peuvent-ils nous protéger ?

[Posez la question au groupe. La liste ci-dessous est donnée en guise d'exemple elle doit être adaptée aux activités de l'entreprise]

Protection des mains

- Risques liés à l'utilisation d'outillage à mains | Chocs, coupure, écrasement, sectionnement par l'outil lui-même : marteau, disqueuse, meuleuse, cloueuse, cutter...
- Risques liés à la proximité des mains des machines / outils | Happement, coupure, écrasement dû au contact avec l'outillage de certaines machines : perceuse à colonne, machines de travail du bois, cintreuse, soudage par point...
- Risques liés au contact avec des agents chimiques | Brulure, irritation, eczéma, dû au contact avec du béton frais, du ciment, des huiles minérales, solvants ou tout autre produit irritant ou corrosif et même l'eau de lavage des matériels et équipements de fabrication et transport du béton.
- Risques liés au contact avec le béton brut | Eraflure, coupure, abrasion
- Risques liés au contact des éléments chauds, brulures (chaleur ou froid), électriques (pièces nues sous tension)
- Risques liés à l'utilisation au nettoyage haute pression | Infiltration dans la main à cause du tuyau poreux

Protection des yeux

- Risques liés aux projections, aux poussières et aux produits chimiques

Protection des voies respiratoires

- Risques liés aux poussières de silice cristalline, de bois et aux substances chimiques présentes dans l'air

Protection de la tête et des pieds

- Risques liés aux heurts, aux chutes d'objets ou aux chutes de plain-pied

Protection auditive

- Risques liés au bruit

Protection contre les chutes

- Chute de hauteur

EPI - Equipements de Protection Individuelle

Quels sont les EPI existants ?

[Posez la question au groupe, les éléments du tableau sont donnés pour compléter la discussion]

Règles de portée générales sur les EPI	<p>Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Sont le dernier rempart face à un risque, lorsque les autres principes de prévention ont été mis en œuvre ➔ Doivent être adaptés aux risques à prévenir (mécaniques, thermiques, chimiques...) ➔ Sont vérifiés avant chaque utilisation et périodiquement pour certains EPI, et maintenus en bon état ➔ Sont remplacés en cas de détérioration (irréparable avec des conditions de sécurité identiques), ➔ Les conditions de mise à disposition et d'utilisation doivent être définies ➔ Pour être efficace, un EPI doit être correctement porté et ajusté, une formation ou à minima une sensibilisation doit être dispensée ➔ Il est recommandé d'entretenir, de nettoyer régulièrement les EPI (voire à chaque utilisation pour certains) et de les stocker à l'abri de la chaleur, de la lumière et des intempéries ➔ Il existe une notice d'utilisation qui accompagne chaque EPI : stockage, emploi, nettoyage, entretien, révision, désinfection. Elle décrit également les classes de protection, la date ou délai de péremption, la signification du marquage apposé ➔ Des textes réglementaires et normatifs s'appliquent aux EPI, ils doivent être marqués CE ➔ Sauf exception, ils sont personnels / individuels
--	---

Protection des mains	<p>Il existe différents types de gants pour répondre à différents types de risques : mineurs, mécaniques, thermiques, chimiques, électriques.</p> <p>➔ Ils peuvent être en latex, nitrile, néoprène, pvc, polyuréthane, cuir selon les utilisations.</p>		
	<p>Les gants de protection contre les risques mécaniques répondent à la norme EN 388 représentée par ce pictogramme</p>	<p>EN 388</p>	<p>Ce pictogramme est suivi d'une série de 4 chiffres correspondant aux niveaux de performance relatifs aux résistances à l'abrasion, la coupure par lame, la déchirure et la perforation.</p>
	<p>Les gants de protection contre les risques thermiques répondent à la norme EN 407</p>	<p>EN 407</p>	<p>Ce pictogramme est suivi d'une série de 6 chiffres correspondant aux niveaux de performance relatifs aux résistances à l'inflammabilité, la chaleur de contact, la chaleur de convection, la chaleur rayonnante, la résistance à de petites projections de métal en fusion, à la résistance à d'importantes projections en métal en fusion.</p>

EPI - Equipements de Protection Individuelle

	<p>Les gants de protection contre les risques chimiques répondent à la norme EN 374 représentée par ces pictogrammes.</p>		<p>Les pictogrammes contre les risques chimiques faibles ou spécifiques sont accompagnés de 3 lettres qui correspondent à des substances chimiques prédéfinies sur une liste standard</p>
	<p>Les gants isolants de protection contre les risques électriques répondent à la norme CEI 60903</p>		<p>Ce pictogramme peut être accompagné d'autres indications sur leur caractéristiques (voltage, protection autres risques...)</p>

Il existe plusieurs catégories de lunettes de protection :

- ➔ Les lunettes de protection contre les impacts à faible énergie (45m/s), les rayons nocifs UV et IR (infrarouge)
- ➔ Les lunettes masques pour une protection contre les impacts à énergie moyenne (120m/S), les intrusions de poussières, particules fines ou produits chimiques nocifs (liquides, sprays, gaz), les projections de métaux en fusion, les rayons nocifs UV et IR.
- ➔ Les écrans faciaux pour une protection contre les impacts, projections solides et liquides et les UV.
- ➔ Pour les soudeurs, des masques spéciaux doivent être utilisés pour protéger contre les rayonnements UV et IR

Protection des yeux



EPI - Equipements de Protection Individuelle

Il existe plusieurs catégories de masques de protection respiratoire :

- ➔ Les ½ masques filtrants conformes à la norme EN 149 (filtre les particules) à usage unique (ou réutilisable selon EN 140), pour se protéger contre les particules, poussières et aérosols avec 3 catégories de protection :
 - Classe FFP1 : protection contre les particules solides sans toxicité particulière ;
 - Classe FFP2 : protection contre les aérosols solides et liquides dangereux ou irritants ;
 - Classe FFP3 : protection contre les aérosols solides et liquides toxiques, cancérigènes ou faiblement radioactifs (à utiliser pour les poussières de Silice Cristalline).
- ➔ Les masques combinés avec possibilité d'une protection contre les gaz et vapeurs ou contre les gaz/vapeurs et les particules conformes aux normes EN14387 (filtre anti-gaz et combinés) et EN 143 (filtre à particules) – Ces masques sont réutilisables, seuls les filtres et cartouches sont à changer.
- ➔ Les masques complets à air libre (EN 138) ou à ventilation assistée (EN 269) adaptés en cas de travaux longues durées ou dans un environnement de travail particulièrement pollué

Nota : les masques portés dans le contexte Covid-19 ne permettent pas de protéger contre les polluants atmosphériques (particules, poussières gaz, aérosols...)

Protection
respiratoire



EPI - Equipements de Protection Individuelle

Protection de la tête

- La **casquette de sécurité** protège des risques mineurs de heurts provoqués par des objets fixes mais ne protègent pas contre les chutes d'objets - Conforme à la norme EN 812 (options : résistance aux flammes, performance basses températures, isolement électrique).
- La durée d'utilisation d'une casquette est de 24 à 26 mois.
- Le **casque de sécurité** protège des projections ou chutes d'objets, des heurts avec des charges suspendues ou en mouvement – Conforme à la norme EN 397 (options : résistance aux basses températures, à la déformation latérale et à la projection de métaux en fusion, isolement électrique)
- La durée d'utilisation d'un casque est en moyenne de 48 mois à partir de la date de fabrication qui est gravée sous la visière (la durée dépend de la matière du casque).
- Des lunettes de protection peuvent être intégrées au casque (traitées anti-chocs, anti-UV, anti-rayures et ajustables) ainsi que des coquilles anti-bruit.



Protection auditive

On distingue plusieurs types de Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB), conformes à la norme EN 352, ayant pour but de former un obstacle à l'accès des ondes sonores dans les oreilles :

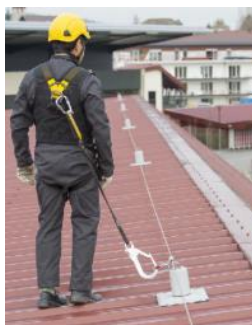
Dans la pratique, on distingue deux catégories de matériels :

- les protecteurs avec coquilles englobant le pavillon de l'oreille. Ils se déclinent en trois types : « casques anti-bruit », « coquilles montées sur casque » et « coquilles serre-nuque ».
 - les bouchons d'oreilles qui obstruent le conduit auditif. Ils peuvent être en mousse, pré-moulés en silicone, en cire formable, ou enfin sur-mesure c'est-à-dire moulés individuellement
- Un PICB est principalement caractérisé par son atténuation acoustique définie par la valeur SNR ou HML. Dans l'Industrie du Béton, l'atténuation doit d'être située entre 20 et 35 dB, notamment dans les basses fréquences



EPI - Equipements de Protection Individuelle

- Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre pour accéder à un lieu d'intervention en hauteur, si vous y êtes autorisé (et donc formé), vous devez vous équiper d'un système antichute en bon état composé d'un harnais avec une longe ou un dispositif stop-chute relié à un point d'ancrage ou une ligne de vie (fixe ou temporaire).
- Avant utilisation, vous devez vérifier le système antichute et les points d'ancrage. Lorsque vous utilisez un tel équipement de protection individuelle, vous ne devez jamais rester seul afin de pouvoir être secouru rapidement.



Protection
contre les
chutes

Risques mécaniques (chocs, coincements, écrasements, perforations, piqûres, coupures, ...)

Risques chimiques (poussières, liquides corrosifs, toxiques ou irritants)

Risques électriques (contacts électriques avec conducteurs sous tension, décharges électrostatiques)

Risques liés à une action de déplacement (glissade, chutes, faux mouvements...) générant entorses, luxation...

Risques thermiques (froid, chaleur, projections de métaux en fusion, feu)

Risques liés aux rayonnements (ultraviolets), aux contaminations (produits radioactifs)

Risques biologiques, allergies, irritations, développement de germes pathogènes



Protection
des pieds

Il existe plusieurs catégories de chaussures / bottes de sécurité qui diffèrent par :

- Leur forme (basse, montante, botte, cuissarde)

EPI - Equipements de Protection Individuelle

- Les caractéristiques pour résister aux risques mécaniques (chute d'objets, glissade, perforation, coupure), électriques (contact, arc, décharge électrostatique), thermiques (froid, chaleur, métal en fusion, feu), chimiques (acides, bases, solvants, hydrocarbures) et aux intempéries (eau, neige, boue)
- Le choix des « chaussures » de sécurité doit être adapté à l'utilisation qui va en être faite



- Les chaussures de sécurité sont conformes à la norme EN ISO 20345 (chaussures à usage professionnel avec embout de sécurité conçu pour résister à des chocs d'énergie maximal équivalent à 200 joules et contre un écrasement de 15 kN.
- Les chaussures sont essentiellement en cuir ou en tissu renforcé avec un embout acier inoxydable, une semelle anti-perforation et antiglisse, garantie absorption des chocs et hydrofuge.

- Les vêtements de protection sont une catégorie spéciale des vêtements de travail ayant pour but de protéger contre les accidents ou les intempéries – conformément à la norme EN 340
- Ils doivent être adaptés aux risques à maîtriser selon des normes spécifiques : mécanique (coupure, perforation...), thermique (chaleur, froid...), chimiques (poussières, liquides gaz...), mauvaise visibilité...



Protection
du corps



Conducteur d'animation

EPI - Equipements de Protection Individuelle

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

Observations, commentaires, idées d'amélioration...

Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?	Que peut-il arriver aux personnes ?	Pourquoi fait-on comme cela ?	Comment faudrait-il faire ?

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents

Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?